

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 088 : Demande de subventions
DETR/DSIL 2020 : extension de la zone d'activité à
Tilly sur Seulles**

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seulles, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	39	45
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 45
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.

Ont donné pouvoir :

Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON

Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN

Alain DUVAL a donné pouvoir à Geneviève SIRISER

Olivier QUESNOT a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre).

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com

2019-088 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2020 : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE A TILLY SUR SEULLES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté préfectoral autorisant la communauté de communes Seulles Terre et Mer à modifier ses statuts du 26 décembre 2017 ;
- Vu le contrat de territoire conclut avec le Département du Calvados
- Vu le contrat de territoire conclut avec la Région Normandie
- Vu l'avis de la commission Voiries, Bâtiments SPANC accueil des gens du voyage;
- Vu l'avis de la commission Finances

Considérant que l'ancienne communauté de communes Val de Seulles a fait l'acquisition d'un terrain en 2007 d'environ 2.2 ha pour une extension de la zone d'activités déjà existante à Tilly S/Seulles. 9 parcelles sont prévues variant de 1500 m² à 2100 m².

Considérant que STM est en capacité de mobiliser les aides publiques qui permettent d'accompagner ce type de projet, il est proposé de solliciter les partenaires suivants :

- L'Etat dans le cadre du contrat de ruralité (DSIL et/ou DETR) pour un montant de 56 000 €
- La Région pour un montant de 69 750 € (15% de la dépense subventionnable)
- Le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire pour un montant de 56 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **SOLLICITE** l'attribution de subventions au titre de la DETR 2020 ou de la DSIL 2020 pour l'extension de la zone d'activité à Tilly sur Seulles à hauteur de 7,08% soit 40 000€.

- **SOLLICITE** l'attribution de subventions au titre du contrat de territoire avec la Région pour l'extension de la zone d'activité à Tilly sur Seulles à hauteur de 12,35% soit 69 750€.

- **SOLLICITE** l'attribution de subventions au titre du contrat de territoire avec le Département pour l'extension de la zone d'activité à Tilly sur Seulles à hauteur de 9,92% soit 56 000€.

APPROUVE le plan de financement l'extension de la zone d'activité à Tilly sur Seulles estimé à 564 731€ à raison de 40 000€ soit 7,08%% de subvention DETR 2020 ou DSIL 2020, de 69 750€ soit 12,35% de subvention de la Région au titre du contrat de territoire, de 56 000€ soit 9,92% de subvention du Département au titre du contrat de territoire, de 274 500€ soit 48,6% de la commercialisation des parcelles et de 22,05% de fonds propres.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Par délégation
Le Vice-Président
Marcel DUBOIS

Le PRESIDENT

Jean - Louis de MOURGUES



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com